



Groupe de Conservation de l'Institut Max Planck pour l'Anthropologie Evolutive  
Wild Chimpanzee Foundation/Fondation pour les Chimpanzés Sauvages  
Deutscher Platz 6  
04103 Leipzig  
Allemagne

Téléphone: 00493413550211  
Mail: [orphan.apes@eva.mpg.de](mailto:orphan.apes@eva.mpg.de)

Office Ivoirien des Parcs et Réserves  
06 BP 426 Abidjan  
Côte d'Ivoire

5. September 2013

Bonjour à tous,

Au cours de la dernière décennie, le nombre de grands singes (chimpanzés, gorilles et bonobos) ayant succombé au commerce illégal d'animaux a augmenté de façon substantielle à travers toute leur aire de distribution. Ce fléau pose un problème sérieux pour la survie à long terme de leur population dans leur environnement naturel. Un récent rapport du programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) confirme que des milliers de jeunes grands singes se retrouvent orphelins et meurent des conséquences du commerce illégal d'animaux. La plupart des orphelins sont vendus dans les capitales africaines où des gens plus aisés peuvent s'offrir ces animaux, dont les expatriés.

Bien qu'il soit déchirant de voir un jeune grand singe orphelin en vente, l'achat de cet individu n'assure pas sa survie et ne contribue pas non plus à la sauvegarde de l'espèce. Au contraire, l'achat d'individus orphelins encourage le commerce illégal d'animaux et donne par le fait même des ressources monétaires afin d'en capturer davantage. De plus, pour chaque individu vendu, des dizaines d'autres meurent des conséquences directes ou indirectes de ce commerce (par exemple certains individus peuvent être tués en essayant de protéger l'individu qui est capturé).

Les grands singes qui sont gardés en captivité subissent des traumatismes physiques et émotionnels importants puisqu'ils sont souvent confinés dans des espaces restreints et gardés loin de leur famille. Ces orphelins ne peuvent pas être relâchés dans leur milieu naturel, puisqu'ils perdent souvent leur capacité à trouver de la nourriture par eux-mêmes, et de plus ils sont souvent porteurs de maladies qui leur ont été transmises lors de contacts avec des humains. La réintroduction de ces individus dans leur milieu naturel peut donc être dévastatrice pour les populations sauvages, si par exemple des maladies humaines étaient transmises de ces orphelins aux autres membres d'un groupe à l'état sauvage.

Finalement, il est important de mentionner que tous les grands singes sont des espèces menacées de disparition et sont protégés par la loi. La possession ou le commerce d'une espèce protégée peut engendrer une amende sévère, voire même une peine d'emprisonnement.

Ainsi, nous vous prions de:

- ne jamais acheter un grand singe orphelin ou autres espèces protégées;
- ne pas porter attention aux personnes faisant le commerce d'espèces menacées afin de ne pas susciter un intérêt envers leurs activités;
- noter l'endroit et la date lorsque vous êtes témoin de la vente d'un grand singe orphelin ou encore de sa rétention en tant qu'animal de compagnie (et si possible le sexe et l'âge approximatif de l'individu);

Nous sommes présentement en train de mettre sur pied une banque de données afin de collecter toutes les informations relatives aux nombres et endroits où sont vendus ou maintenus des grands singes en captivité. Nous espérons que ces données pourront aider à mettre en place des stratégies de protection, en lien étroit avec les autorités locales, afin de stopper le commerce illégal de ces espèces. Nous vous encourageons donc à nous transmettre toutes vos observations sur les grands singes en vente ou détenus en captivité.

Pour transmettre vos observations sur des grands singes ou toute autre espèce protégée maintenus en captivité, ou si vous avez de plus amples questions, veuillez contacter: **orphan.apes@eva.mpg.de**

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

Julia Riedel

au nom de groupe de conservation de l'Institut Max-Planck pour l'Anthropologie évolutive et la Fondation pour les Chimpanzés Sauvages/ Wild Chimpanzee Foundation.